

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING



Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } » 14 » six mois.
 } » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER
et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 11 mars 1865.

BULLETIN.

L'Europe, de Francfort, dit que le cabinet de Vienne, dans sa réponse à celui de Berlin, s'est borné à exposer son refus d'adhérer au programme prussien.

Les journaux russes démentent, comme absolument fausse, la nouvelle donnée, mardi dernier, par le Morning Post, de négociations engagées par la Russie avec les puissances occidentales et l'Autriche relativement aux affaires de Pologne.

Dans la séance des députés prussiens du 10 mars, la proposition de M. Krieger, tendant à faire suspendre, pendant la durée de la session, l'instruction judiciaire commencée contre 18 députés de la Prusse occidentale, pour délit de presse, a été adoptée à l'unanimité, moins 2 voix.

Les dernières nouvelles d'Amérique annoncent la prise de Wilmington.

Le général Hope s'est retiré dans la direction du Nord. Le général Terry est à sa poursuite. — Les journaux du Sud ont reçu l'ordre de ne plus publier de nouvelles militaires. — Le général Grant ne montre aucune disposition à faire un mouvement offensif et se borne à concentrer ses troupes. — Une grande activité règne dans l'armée de Lee. On assure que le général confédéré a l'intention d'évacuer Petersburg, Richmond et de se retirer à Lynchburg. On croit que, dans ce cas, il se dirigerait vers le Tennessee ou le Kentucky. — Le général Singleton et le juge Hughes se sont rendus à Richmond avec l'autorisation de M. Lincoln. On croit qu'il s'agit d'une mission de paix.

La discussion de l'Adresse continue au Sénat.

Les commissions du Corps-Législatif ont suspendu leurs travaux pour ne les

repandre qu'après les obsèques de M. le duc de Morny.

J. REBOUX.

Le *Moniteur du soir* annonce en ces termes la mort de M. le duc de Morny, président du Corps législatif :

« La France et l'Empereur viennent de faire une perte immense. M. le duc de Morny est mort ce matin à huit heures.

Il n'est pas un citoyen qui ne ressentira une profonde douleur à cette nouvelle. Les éloges et les regrets qui s'élèvent de toutes parts disent plus éloquemment que nous ne pourrions le faire sous le coup d'une si vive émotion, que cette mort est un deuil public. »

Nous empruntons au *Dictionnaire des contemporains* quelques détails biographiques sur l'illustre défunt :

Charles-Auguste-Louis-Joseph, comte de Morny, né à Paris le 14 octobre 1811. fit ses études à l'institution Morin et en compagnie de M. Edgar Ney. La vivacité de son esprit fit dire à Talleyrand : « Ce petit bonhomme sera ministre un jour. »

En 1832, M. de Morny, après avoir passé deux ans à l'école d'état-major, en sortit sous-lieutenant au 1^{er} lanciers. Il passa ensuite en Afrique où il servit avec distinction sous les ordres du duc d'Orléans qui lui porta un intérêt tout particulier. Il fut décoré pour avoir sauvé la vie au général Trézel.

Il prit son congé en 1838 et se tourna vers l'industrie sucrière.

En 1842 il fut nommé député du Puy-de-Dôme.

Lorsque la Révolution de Février éclata, il se tint d'abord à l'écart. En 1849, il entra dans la vie publique, élu de nouveau député dans le Puy-de-Dôme, et vota avec la majorité jusqu'au moment où se déclara la scission entre la droite parlementaire et la politique de l'Élysée.

Dévoué à la personne et aux intérêts du président de la République, M. de Morny fut du petit nombre de ceux que la confiance de Louis-Napoléon appela à préparer le coup d'Etat et à l'accomplir. Au moment suprême, il déploya beaucoup d'audace et de sang-froid. Il passa la soirée du 1^{er} décembre à l'Opéra-Comique, et, une dame lui demandant dans sa loge, ce qu'il ferait si on balayait, l'assemblée, il répondit : « Je tâcherais de me mettre

du côté du manche du balai. » Le 2 décembre, il prenait le portefeuille de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'au 23 janvier 1852.

Il fut nommé député au Corps législatif dans les deux circonscriptions d'Ambert et de Clermont. En 1854, il succéda à M. Billault comme président de cette assemblée. De 1856 à 1857, M. de Morny a été ambassadeur en Russie. Il a épousé, avant de rentrer en France, la fille d'un seigneur russe, Mile Trubetskoi.

Dans ces dix dernières années, le nom de M. de Morny a été associé aux plus grandes affaires.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. A. Vitu :

La chambre des représentants belges, vient d'adopter un projet de loi qui consacre la liberté de l'intérêt de l'argent, au gré des partis contractants. A côté de l'intérêt libre, la loi belge laisse subsister un intérêt légal à 5% en matière civile et 6% en matière de commerce, qui servira de base lorsqu'il n'y aura pas eu de stipulation particulière. La Banque nationale de Belgique pourra, comme les particuliers, prêter au taux que les circonstances exigeront, mais le bénéfice résultant pour elle de la différence entre l'intérêt légal et le taux réellement perçu est attribué au trésor public. On supprime ainsi pour la Banque toute tentation de maintenir le taux de l'escompte au-dessus du strict nécessaire dans l'intérêt de ses actionnaires. La section centrale proposait, par amendement, de laisser les sommes provenant de l'intérêt au-dessus de 6% au fonds de réserve de la banque, cet amendement, combattu par le gouvernement en même temps que par la droite, a été repoussé par 70 voix contre 14.

Nous lisons dans la *France*, au sujet de la question du courtage :

La question de la suppression des offices de courtiers a donné lieu, l'année dernière, à une enquête très approfondie, où les notabilités des principales villes de commerce ont été entendues. Le Gouvernement n'a pas encore jugé convenable de faire connaître les résultats de cette enquête. Nous ignorons, en conséquence, à quelles résolutions il s'est arrêté ; mais c'est cette incertitude même qu'il nous paraît indispen-

sable de faire cesser le plus tôt possible, en considération des intérêts si nombreux et si importants qui sont engagés dans le débat.

Si nous sommes bien informés, trois opinions essentielles se seraient nettement formulées devant la commission d'enquête.

L'une conclut à la suppression absolue et sans conditions du régime légal du courtage. Elle se fonde sur le principe de la liberté des transactions ; sur le droit pour chaque individu de traiter lui-même ses affaires sans l'intervention d'un tiers imposé par la loi ; sur la nécessité d'affranchir les échanges de l'impôt des intermédiaires.

L'autre opinion réclame la liberté du courtage, mais avec des conditions particulières de nature à offrir au public commercial des garanties de sécurité et de moralité. Dans ce système, on exigerait un cautionnement de toute personne qui se livrerait à la profession de courtier ; on lui imposerait une patente assez élevée, et on organiserait une sorte de chambre syndicale disciplinaire, comme il en existe pour d'autres professions d'ailleurs libres en principe.

Enfin la troisième opinion, à laquelle on assure qu'un assez grand nombre de chambres de commerce se sont rattachées, conclut au maintien du *status quo*.

Dans la plupart des places commerciales on pense néanmoins que le Gouvernement incline pour l'abolition du courtage. Le système de liberté économique où il est définitivement entré conduit logiquement à cette solution. Mais rien n'est décidé encore, puisqu'il est certain que les pouvoirs compétents ne sont saisis jusqu'à présent d'aucun projet de loi dans ce but.

La question financière est évidemment la principale difficulté. Il n'est pas douteux qu'en supprimant les charges de courtiers, on doit aux titulaires actuels une juste indemnité. Par quel moyen les désintéressera-t-on ? On a parlé d'une augmentation en leur faveur de l'impôt des patentes, de façon à faire payer par le commerce tout entier la liberté dont il profite.

Le système qui imposerait aux courtiers libres un cautionnement et une patente spéciale permettrait également d'indemniser jusqu'à un certain point les anciens titulaires de charges.

Mais quels que soient le principe et la mode d'indemnité auxquels le Gouvernement se décide, il nous paraît de toute justice qu'il ne tienne pas plus longtemps

en suspens les intérêts considérables qui se lient à cette grave question.

Les charges actuelles, depuis l'ouverture de l'enquête, sont réellement frappées de main morte ; un discrédit facile à comprendre a atteint tous les offices de cette nature ; et, dans l'incertitude où se trouvent tous les courtiers, une véritable anarchie règne à cet égard dans les places de commerce. On ne sait plus quelle règle il faut suivre ; convient-il d'agir rigoureusement comme autrefois, contre le courtage marron ? Faut-il au contraire, le tolérer ?

Tous ces faits appellent de la manière la plus urgente la sollicitude du Gouvernement, et c'est faire acte de justice que de réclamer de lui une prompt solution. — (Daru).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 25 février, matin.

Le général Grant ne montre aucune disposition à faire un mouvement offensif et se borne à concentrer ses troupes.

Une grande activité règne dans l'armée de Lee. On assure que le général confédéré a l'intention d'évacuer Petersburg, Richmond et de se retirer à Lynchburg. On croit que, dans ce cas, il se dirigerait vers le Tennessee ou le Kentucky.

Le comité du Sénat s'est prononcé contre la taxe sur les exportations en général.

Le général Singleton et le juge Hughes se sont rendus à Richmond, avec l'autorisation de M. Lincoln. On croit qu'il s'agit d'une mission de paix.

New-York, 25 février, midi.

Wilmington est pris. Le général Hope s'est retiré dans la direction du Nord. Le général Terry est à sa poursuite.

Sherman était le 19, à Winslow, à 30 milles au nord de Columbia. On ne sait rien de ses mouvements depuis cette époque.

Les journaux du sud ont reçu l'ordre de ne plus publier de nouvelles militaires.

Le ministre des finances, M. Fessenden, a avancé le paiement, pour mars, des coupons.

Or, 198 1/2. Change sur Londres, 214. Ronds 111 1/8 ; coton, 83.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 MARS 1865.

— N° 27 —

RAYMOND D'ARMENTIÈRES.

PAR

La vicomtesse DE LERCHY.

CHAPITRE XVII.

(Suite)

Mlle Erneville les regardait s'approcher, sans faire un mouvement ni donner le moindre signe d'émotion. Sa parure n'était pas moins étrange que son attitude. Sa robe de soie blanche était serrée à la ceinture par une chaîne d'or et de perles. Des pierreries resplendissaient à son cou,

Reproduction interdite. — Voir le Journal de Roubaix du 10 mars

à ses bras et jusque sur ses souliers de satin. De ses cheveux, tordus et relevés d'une façon bizarre, s'échappaient de tous côtés des touffes de fleurs et des guirlandes de feuillage qui lui traînaient sur les épaules. Ses mains effeuillaient, ou plutôt déchiraient des roses avec une précipitation fébrile, et un petit cri lui échappait chaque fois qu'une épine marquait une raie rouge sur sa peau. Ses yeux, éblouissants et fixes, semblaient avoir grandi de moitié. Sa pâleur éblouissante les faisait paraître complètement noirs.

Les deux amies échangèrent un regard plein de consternation et de pitié douloureuse. Cette physionomie, cette occupation, ce costume théâtral leur en disaient assez. Ni l'une ni l'autre n'eut le courage de prononcer le mot qui leur vint à l'esprit à toutes les deux en même temps.

Elles entrèrent dans le berceau, saluèrent Clotilde, qui ne répondit point, et s'assirent en face d'elle. Amélie lui parla ; elle écouta sans avoir l'air de comprendre. Un instant après, elle se mit à proférer des phrases incohérentes, entrecoupées de petits éclats de rire.

« Suis-je belle ? disait-elle entre autres. J'ai mis ma robe nuptiale pour l'attendre. Il va venir... Entendez-vous le bruit du combat?... Cet oiseau qui chante et qui plane sur ma tête, c'est son âme qui cherche mon âme... Ne touchez pas à mes fleurs. C'est lui qui doit les cueillir sur mon front... Il arrive ce soir... Entendez-vous le canon ? Le vent vient d'Italie... Ne touchez pas à mes fleurs... Raymond ! Raymond ! »

Et elle s'arrêta, les bras étendus, comme s'il allait paraître à cet appel. Bientôt elle reprit :

« Je serai duchesse. Je suis déjà plus noble que tant d'autres qui me méprisent, car je suis plus belle... j'ai des millions... Je lui ferai faire un mausolée tout en or. »

Puis, après une nouvelle pause :

« Qui êtes-vous ? s'écria-t-elle en s'adressant à Blanche, la voix tonnante et les regards étincelants... Pourquoi cette robe noire ? Prétendez-vous qu'il est mort ? Il vit, je le sais, moi, il vit pour moi toute seule... Les autres le croient mort. Pauvres fous qu'ils sont ! » ajouta-t-elle avec un éclat de rire sardonique et sinistre.

Blanche, toute tremblante, se serra contre Amélie. Tout à coup, Mlle Erneville se leva, et, avec un geste violent :

« Otez ce crêpe... Vous n'êtes pas sa veuve... C'est moi qui suis sa femme... Otez ce crêpe de malheur ! »

Blanche dénoua son voile et son chapeau ; Amélie les suspendit à des branches, hors de la vue de Clotilde.

« Elle n'aura donc point un moment lucide ! » murmura tristement la jeune marquise.

Alors Mme Charlet s'approcha de Clotilde, et, lui prenant les mains, demanda d'une voix affectueuse :

« Ne me reconnaissez-vous pas ? Nous avons si souvent dessiné ensemble ! Ne reconnaissez-vous plus Amélie ? »

— Amélie... ce n'est pas votre nom... Vous êtes Diane de Clamengé... Vous avez voulu conquérir mon beau duc Raymond, mais vous n'avez pas réussi. »

A ces mots, Clotilde dégagea vivement ses mains de celles d'Amélie. Elle en porta une à son front et sembla réfléchir. Puis elle dit avec lenteur, comme si la raison et la mémoire lui revenaient par degrés :

« J'avais une autre rivale... Une enfant... Une petite blonde... Il ne l'aimait pas... S'il l'avait aimée... Ah ! »

Elle poussa un cri sauvage, un cri de jalousie féroce et forcénée, immédiatement suivi d'un éclat de rire méprisant.

« Bah ! pauvre petite fleur blanche ! » dit-elle.

Et elle cueillit une marguerite dans le gazon, s'amusa un instant à la faire danser et tourner, et ensuite la jeta sur le sable et la foula aux pieds avec une expression de joie cruelle.

« Allons-nous en ! dit Blanche à son amie. Ce spectacle me fait mal ! »

En effet, elle semblait près de défaillir. Amélie lui entoura la taille d'un de ses bras et l'ammena doucement vers la maison pour lui faire donner un verre d'eau. A mi-chemin elles rencontrèrent une personne qu'elles prirent d'abord pour une femme de charge. C'était la tante Victorine, la sœur de M. Erneville. Elle fit entrer nos deux jeunes dames, leur servit des rafraîchissements et leur raconta en peu de mots comment elle se trouvait là. Ayant appris par les journaux la mort du lieutenant-colonel duc d'Armentières, tué à

Magenta, elle avait couru à l'hôtel Erneville pour assurer qu'il s'agissait bien du fiancé de Clotilde et offrir, dans ce cas, des consolations à sa malheureuse nièce. Son frère l'avait reçue avec un air désespéré. La raison de Clotilde s'égarait. On espérait encore que la crise serait passagère, mais les médecins n'en seraient pas. M. Erneville se préparait à conduire sa fille à leur villa de Fontenay-aux-Roses et à l'y laisser jusqu'à complète guérison. Mlle Victorine offrit de l'accompagner et de se charger à la fois de la direction du ménage et du soin de la malade. Le capitaine accepta sans hésiter, avec une profonde reconnaissance. Pour l'excellente fille, c'était un grand sacrifice. Mais elle se garda bien d'en faire parade. Elle s'oubliait d'ailleurs entièrement pour ne songer qu'à sa nièce.

« La pauvre petite est tout les matins comme vous venez de la voir, dit-elle en terminant. Elle attend son futur ; elle s'attache de son mieux pour lui plaire, et elle est si tranquille et si contente que je peux sans inquiétude la laisser toute seule au jardin. Mais, le soir, voyant qu'il n'arrive pas, elle entre dans une grande colère. Elle court, monte, descend, se fâche et trépigne ; et puis, à l'heure où elle a reçu la nouvelle de la mort de M. le duc, elle a une attaque de nerfs épouvantable. Mon frère, qui revient de Paris avant ce moment-là, et moi qui suis pourtant bien forte, nous avons beaucoup de peine, à nous deux, à la tenir, pour l'empêcher de se jeter la tête contre les murailles. Après quoi elle tombe épuisée et s'endort. Voilà sa vie. C'est tous les jours la même chose. Depuis que ce malheur lui est arrivé, elle n'a pas encore versé une larme. »